



AVIS PUBLIC

AVIS RELATIF AUX TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Sainte-Perpétue procédera à l'envoi des comptes de taxes municipales le 28 février 2025 aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble imposable situé sur son territoire.

Au moment de son envoi, le compte reflète les données inscrites au rôle de perception.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Afin d'éviter des frais d'intérêts ou autres, le contribuable qui a changé d'adresse ou qui est devenu propriétaire au cours des six (6) derniers mois et qui n'a pas reçu son compte le 15 mars 2025 doit immédiatement communiquer par écrit tout changement à la direction le plus tôt possible.

Pour toute information, vous pouvez toujours communiquer au numéro de téléphone suivant : 418-359-2966 / Poste 104 entre 8h00 et 16h00 du lundi au jeudi ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sainteperpetue.com

Donné à Sainte-Perpétue, le 12 février 2025

Diane Gagnon
Directrice Générale / Greffière-trésorière